Gouvernance des produits MiFID II / Marché Cible : Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit de chaque producteur, l'évaluation du marché cible des Titres Financiers, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres Financiers comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, "**MiFID II**") ; (ii) tous les canaux de distribution des Titres Financiers à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Titres Financiers aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement et la gestion de portefeuille sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres Financiers (un "**distributeur**") devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres Financiers (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.

Conditions Définitives en date du 7 janvier 2021

LA BANQUE POSTALE
Programme d'émission de Titres Financiers
de 10.000.000.000 d'euros

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 96950066U5XAAIRCPA78

Emission de EUR 100,000,000 de Titres Financiers Verts à remboursement indexé sur indice EUROSTOXX 50 ESG-X ayant pour échance mars 2029

Prix d'émission : **100%**

LA BANQUE POSTALE

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 11 décembre 2020 (approuvé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 20-597 en date du 11 décembre 2020) qui constitue un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "**Règlement Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres Financiers (les "**Titres Financiers**") pour les besoins de l'article 8 du Règlement Prospectus et contient les termes définitifs des Titres Financiers. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base en date du 11 décembre 2020 relatif au Programme d'émission de Titres Financiers de l'Emetteur et doivent être lues

C0 - Public

conjointement avec celui-ci. Un résumé de l'émission des Titres Financiers est annexé aux présentes Conditions Définitives.

Le Prospectus de Base est disponible sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/dette/prospectus-de-base-et-supplements.prospectusbasesupple.html).

Les dispositions de l'Annexe Technique 2 et 9 s'appliquent aux présentes Conditions Définitives et ces documents devront être lus conjointement.

1.	**Emetteur :**		La Banque Postale
2.	**(a)**	**Souche n° :**	S-1
	(b)	**Tranche n° :**	1
3.	**Devise ou Devises Prévue :**		EUR
4.	**Montant Nominal Total :**		EUR 100 000 000
(a)	Souche :		EUR 100 000 000
(b)	Tranche :		EUR 100 000 000
5.	**Prix d'émission :**		100% du Montant Nominal Total
6.	**Valeur Nominale Indiquée :**		EUR 100
7.	(a)	**Date d'Emission :**	11 janvier 2021
	(b)	**Date de Début de Période d'Intérêts :**	Non Applicable
8.	**Date d'Echéance :**		19 mars 2029
9.	**Titres Financiers Hybrides :**		Non
10.	**Base d'Intérêt :**		Non Applicable
11.	**Base de Remboursement/Paiement:**		Remboursement Indexé sur Indice
12.	**Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :**		Non Applicable
13.	**Option de Rachat/de Vente :**		Non Applicable
14.	**(a)**	**Rang de créance :**	Senior Préféré
	(b)	**Date des autorisations d'émission :**	6 janvier 2021

C0 - Public

15.	**Méthode de distribution :**	Non syndiquée
16.	**Agent de Calcul :**	LA BANQUE POSTALE
17.	**Déclencheur Essentiel :**	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

18.	**Dispositions relatives aux Titres Financiers à Taux Fixe :**	Non Applicable
19.	**Dispositions relatives aux Titres Financiers à Taux Variable :**	Non Applicable
20.	**Dispositions relatives aux Titres Financiers à Coupon Zéro :**	Non Applicable
21.	**Dispositions relatives aux Taux d'Intérêt applicables aux Titres Financiers Indexés :**	Non Applicable
22.	**Dispositions relatives aux Bascule Automatique de Base d'Intérêt et Bascule Automatique de Taux d'Intérêt :**	Non Applicable
23.	**Formule de Paiement Taux d'Intérêt :**	Non Applicable
24.	**Dispositions complémentaires relatives aux Titres Financiers Indexés sur l'Inflation :**	Non Applicable
25.	**Dispositions complémentaires relatives aux Titres Financiers Indexés sur Indice :**	Applicable

(a)	Agent de Calcul :	La Banque Postale
(b)	Agent de Publication :	Stoxx Limited
(c)	Indice(s) :	EUROSTOXX 50 ESG-X® (Code Bloomberg : SX5EESGX Index)
(d)	Indice(s) Composite(s) :	Applicable
(e)	Date de Négociation :	2 décembre 2020
(f)	Pondération :	Non Applicable
(g)	Bourse de Valeurs :	Conformément aux Modalités
(h)	Cas de Dérèglement Additionnel :	Changement Législatif/Dérèglement des Instruments de Couverture/Augmentation des Frais de Couverture

C0 - Public

(i)	Remboursement Différé suite à un Cas de Dérèglement Additionnel :	Non Applicable
(j)	Remboursement Différé suite à un Cas d'Ajustement de l'Indice :	Non Applicable
(k)	Coût de débouclement de tout instrument de couverture sous-jacent :	Non Applicable
(l)	Montant de Résiliation avec Capital Protégé :	Non Applicable
(m)	Date Butoir :	Conformément aux Modalités
(n)	Date de Constatation d'une Moyenne :	Non Applicable
(o)	Date(s) de Détermination :	Date d'Evaluation
(p)	Date d'Evaluation :	La Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique et la Date d'Evaluation STR
(q)	Heure d'Evaluation :	Conformément aux Modalités
(r)	Date d'Exercice :	12 mars 2021
(s)	Période d'Exercice :	Non Applicable
(t)	Date d'Observation :	Date d'Evaluation
(u)	Jour de Bourse :	Jour de Bourse (Base Indice Unique)
(v)	Jour de Négociation :	Jour de Négociation (Base Indice Unique)
(w)	Marché Lié :	EUREX
(x)	Nombre de Jours de Dérèglement Maximum :	Conformément aux Modalités
(y)	Page d'Ecran :	SX5EESGX Index
(z)	Période de Correction de l'Indice :	Conformément aux Modalités
(aa)	Période d'Observation :	Non Applicable
(bb)	Prix de Règlement :	Conformément aux Modalités
(cc)	Constatation d'une Moyenne :	Non Applicable
(dd)	Taux de Prêt de Titres Initial :	Non Applicable
(ee)	Taux de Prêt de Titres Maximum :	Non Applicable
(ff)	Convention de Jour Ouvré :	Convention de Jour Ouvré "Suivant"

C0 - Public

(gg)	Centre d'Affaires (Modalité 5.1) :	Non Applicable
26.	**Dispositions complémentaires relatives aux Titres Financiers Indexés sur Indice de Stratégie :**	**Non** Applicable
27.	**Dispositions complémentaires relatives aux Titres Financiers Indexés sur Action :**	Non Applicable
28.	**Dispositions complémentaires relatives aux Titres Financiers Indexés sur Fonds :**	Non Applicable
29.	**Titres Financiers Indexés sur Dividendes:**	Non Applicable
30.	**Titres Financiers Indexés sur un Taux de Change :**	Non Applicable
31.	**Titres Financiers Indexés sur un Taux d'Intérêt Sous-Jacent :**	Non Applicable
32.	**Titres Financiers Indexés sur un Evènement de Crédit :**	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CAS D'ACTIVATION / CAS DE DESACTIVATION

33.	**Cas d'Activation :**	Non Applicable
34.	**Cas de Désactivation :**	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TITRES FINANCIERS A REMBOURSEMENT PHYSIQUE

35.	**Titres Financiers à Remboursement Physique :**	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

36.	**Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :**	Non Applicable
37.	**Option de Remboursement au gré des titulaires de Titres Financiers :**	Non Applicable
38.	**Montant de Remboursement Final :**	Le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la Formule de Paiement Final
39.	**Cas de Remboursement Anticipé Automatique :**	
(a)	RAA STR :	Applicable

C0 - Public

		Valeur RAA STR est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé Automatique
	– Valeur RAA STR :	Valeur du Sous-Jacent de Référence Avec : **Sous-Jacent de Référence** : l'Indice. **Valeur du Sous-Jacent de Référence** : Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence, divisée par le Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence. **Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence** : niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique. **Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence :** Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence à la Date d'Exercice
(b)	RAA Sous-Jacent :	Non Applicable
(c)	RAA Cible :	Non Applicable
(d)	RAA Coupon :	Non Applicable
(e)	Date(s) d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique :	12 mars 2025
(f)	Période d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique :	Non Applicable
(g)	Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique :	19 mars 2025
(h)	Niveau de Remboursement Anticipé Automatique :	100%
(i)	Taux de Remboursement Anticipé Automatique :	113%
(j)	Pourcentage de Remboursement Anticipé Automatique :	Non Applicable
(k)	Pourcentage Bas de Remboursement Anticipé Automatique :	Non Applicable
(l)	Pourcentage Haut de Remboursement Anticipé Automatique :	Non Applicable

C0 - Public

(m)	Montant de Remboursement Anticipé Automatique :	Le Montant de Remboursement Anticipé Automatique sera calculé selon la Formule de Paiement en cas de Remboursement Anticipé Automatique : **Montant de Remboursement Anticipé Automatique (i)** = Valeur Nominale Indiquée *x* Taux de Remboursement Anticipé Automatique
(n)	Accumulation des Intérêts jusqu'au Remboursement Anticipé Automatique :	Non Applicable
40.	**Formule de Paiement Final :**	Applicable **Produits STR Vanilla** **Titres Vanilla** : Applicable *Pourcentage Constant + Levier * Option* Avec : Pourcentage Constant : 100% Levier : 100% Option : Call Call = Max (Valeur – Pourcentage du Prix d'Exercice, Pourcentage Plancher) Avec **Valeur** désigne Valeur du Remboursement Final **Valeur du Remboursement Final** désigne, (i) la Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence (ii) divisée par le Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence. **Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence** : niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date d'Evaluation STR **Date d'Evaluation STR**: 12 mars 2029 **Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence** : Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence à la Date d'Exercice. **Date d'Exercice** : définie au paragraphe 25(r) ci-dessus. **Pourcentage du Prix d'Exercice**: 100%

CO - Public

		Pourcentage Plancher: -20%
41.	**Bascule Automatique de Formule de Paiement Final**	Non Applicable
42.	**Montant de Versement Echelonné :**	Non Applicable
43.	**Montant de Remboursement Anticipé :**	
(a)	Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre Financier payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 6.9 pour Illégalité (Modalité 6.14) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 10) :	Conformément aux Modalités
(b)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon :	Conformément aux Modalités
(c)	Montant(s) de Remboursement Anticipé Automatique (pour des raisons différentes que celles visées au (a) ci-dessus) pour chaque Titre Financier :	Conformément à l'Item 39 ci-dessus
(d)	Valeur de Marché Réduite des Coûts :	Non Applicable
(e)	Valeur de Remboursement Anticipé Plancher :	Non Applicable
(f)	Montant de Remboursement à la Valeur de Marché :	Non Applicable
(g)	Montant Le Plus Elevé :	Non Applicable
(h)	Montant de Monétisation :	Non Applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES FINANCIERS

44.	**Forme des Titres Financiers :**	
(a)	Forme des Titres Financiers :	Titres Financiers dématérialisés au porteur
(b)	Etablissement Mandataire :	Non Applicable
45.	**Place(s) Financière(s) relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7.4 :**	Non Applicable
46.	**Dispositions relatives aux Titres Financiers à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et les conséquences, le cas échéant, des défauts de paiement, y**	Non Applicable

C0 - Public

	compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Titres Financiers et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :	
47.	**Dispositions relatives aux Titres Financiers à Remboursement Echelonné :**	Non Applicable
48.	**Masse (Article 11) :**	Emission hors France : Non Applicable Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont : DIIS Groupe 12 rue Vivienne 75002 Paris rmo@diisgroup.com Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400€ par an au titre de ses fonctions.
49.	**Le montant principal total des Titres Financiers émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de** *(uniquement pour les Titres Financiers qui ne sont pas libellés en euros) :*	Non Applicable

C0 - Public

50. Considérations fiscales américaines : Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres Financiers sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros de La Banque Postale.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de La Banque Postale :

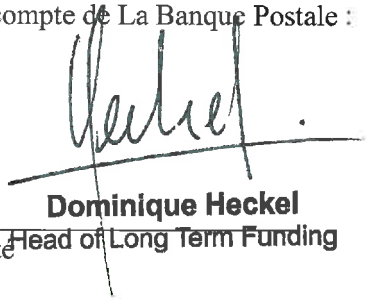

Par : Dominique Heckel
Dûment habilité Head of Long Term Funding

C0 - Public

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(a)	Cotation :		Euronext Paris
(b)	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres Financiers aux négociations sur Euronext Paris à compter du 11 janvier 2021 a été faite par l'Emetteur.
	(ii)	Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres Financiers de la même catégorie que les Titres Financiers à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :	Non Applicable

2. NOTATIONS

Notations :	Les Titres Financiers émis dans le cadre du Programme ne feront pas l'objet d'une notation.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", dans le Prospectus de Base, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres Financiers n'y a d'intérêt pouvant influer sensiblement l'émission ou l'offre des Titres Financiers".

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET ET DES DEPENSES TOTALES

(a)	Raisons de l'offre :	Les Titres Financiers constituent des Titres Financiers Verts et le produit net de l'émission sera utilisé afin de financer et/ou refinancer en tout ou partie un ou plusieurs projets inclus dans le Portefeuille de Prêts Eligibles décrits ci-dessous : Prêts verts entrant dans la catégorie Mobilité Durable
(b)	Estimation du produit net :	EUR 100,000,000
(c)	Estimation des dépenses totales :	EUR 5 650

5. *Titres Financiers Indexés à un Indice de Référence uniquement* – Indice de Référence

Les montants payables au titre des Titres Financiers pourront être calculés en référence à EUROSTOXX 50 ESG-X® qui est fourni par STOXX Limited. A la date du 7 janvier 2021, Stoxx Limited est enregistré sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et tenu par

C0 - Public

l'Autorité Européenne des Marchés Financiers conformément à l'Article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 (le "**Règlement sur les Indices de Référence**").

6. *Titres Financiers Indexés uniquement* – **PERFORMANCE DU SOUS-JACENT (INDICE/ FORMULE/ AUTRE VARIABLE) ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT**

Des informations sur les performances passées et futures et la volatilité de EUROSTOXX 50 ESG-X® peuvent être obtenues gratuitement sur le site de Stoxx Limited :

https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5EESG.

STOXX Limited, le Groupe Deutsche Börse et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données n'ont pas d'autre lien avec La Banque Postale que la licence qui lui a été attribuée pour EUROSTOXX 50 ESG-X® et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Titres Financiers.

STOXX, le Groupe Deutsche Börse et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données :

- ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent les Titres Financiers.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne les Titres Financiers ou tout autre titre.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant au calendrier, à la quantité ou au prix des Titres Financiers, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation des Titres Financiers.
- ne prennent pas en considération les besoins des Titres Financiers ou les détenteurs des Titres Financiers pour déterminer, composer ou calculer l'EUROSTOXX 50 ESG-X® et n'ont aucune obligation de le faire.

STOXX, le Groupe Deutsche Börse et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre), en lien avec les Titres Financiers ou leur performance.

STOXX ne reconnaît aucune relation contractuelle avec les acheteurs des Titres Financiers ou toute autre partie tierce.

Plus particulièrement,

STOXX, le Groupe Deutsche Börse et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, et déclinent toute responsabilité concernant :

- Les résultats qui seront obtenus par les Titres Financiers, le détenteur des Titres Financiers ou toute autre personne en lien avec l'utilisation de l'EUROSTOXX 50 ESG-X® et les données incluses dans l'EUROSTOXX 50 ESG-X®;
- L'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité de l'EUROSTOXX 50 ESG-X® et de ses données ;
- La négociabilité de l'EUROSTOXX 50 ESG-X® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière ;
- La performance des Titres Financiers en général.

STOXX, le Groupe Deutsche Börse et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité quant à une quelconque erreur, omission ou interruption de l'EUROSTOXX 50 ESG-X® ou de ses données ;

En aucun cas, STOXX, le Groupe Deutsche Börse et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne pourront être tenus pour responsables (en cas de négligence ou autre) de quelque manque à gagner que ce soit ou tout dommage ou perte indirecte, à caractère punitif, spécifique ou faisant suite à de telles erreurs, omissions ou interruptions de l'EUROSTOXX 50 ESG-X® ou de ses données ou plus généralement en lien avec les Titres Financiers, même si STOXX, le Groupe Deutsche Börse et leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le Contrat de Licence entre La Banque Postale et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs des Titres Financiers ou toute autre partie tierce.

7. INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT POSTERIEURES À L'EMISSION

L'Emetteur ne fournira aucune information postérieure à l'émission, sauf exigence légale ou réglementaire.

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN :	FR0014000TU2
Code commun :	226580743
Dépositaires :	
– Euroclear France agissant comme Dépositaire Central :	Oui
Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking, S.A. et numéro(s) d'identification correspondant :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres Financiers :	BNP Paribas Securities Services (affiliated with Euroclear France under number 29106) 9 rue du débarcadère 93500 Pantin - France
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres Financiers (le cas échéant) :	Non Applicable

9. PLACEMENT

Si syndiqué, noms [et adresses]*** des Membres du Syndicat de Placement [et engagements de souscription]*** :	Non Applicable

C0 - Public

Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur :	La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – France
Commissions et concessions totales :	Non Applicable
Restrictions de vente U.S. :	Category 2 de la Réglementation S ; TEFRA non applicable
Offre Non-exemptée	Une offre des Titres Financiers peut être faite par l'Agent Placeur autrement qu'au titre de l'article 1(4) du Règlement Prospectus en France (la "**Juridiction(s) de l'Offre Non-exemptée**") pendant la période du **11 janvier 2021** au **5 mars 2021** (la "**Période d'Offre**"). Pour plus de détails, voir paragraphe 10 de la partie B ci-dessous.
Interdiction de vente aux investisseurs de détail dans l'EEE et au Royaume-Uni :	Non Applicable

10. *Offres Non-exemptée* - TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Période d'Offre :	La Période d'Offre débutera le lundi 11 janvier 2021 et se terminera le vendredi 5 mars 2021, sous réserve d'une clôture anticipée.
Prix d'Offre :	L'Emetteur a offert les Titres Financiers à l'Agent Placeur au prix d'émission initial de 100%.
Conditions auxquelles l'offre est soumise :	Les offres de Titres Financiers sont conditionnées à leur émission. La souscription sera faite uniquement par le conseil en investissement de conseillers financiers via les bureaux de poste. L'Emetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres Financiers à tout moment avant la date de clôture de l'Offre, sans préavis.
Description de la procédure de demande de souscription :	Les demandes de souscriptions sont uniquement sujettes à disponibilité des Titres Financiers lors de la souscription.

C0 - Public

	Les investisseurs ne seront pas tenus de conclure un contrat directement avec l'Emetteur concernant la souscription des Titres Financiers.
Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de valeurs mobilières, soit en somme globale à investir) :	Le montant minimum de souscription est de EUR 100, soit un Titre Financier. Maximum : Non Applicable
Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs :	Les demandes de souscriptions pourront être réduites en cas de sursouscription. Tout montant excédentaire payé par les souscripteurs sera immédiatement remboursé et ne donnera pas lieu au paiement d'une indemnisation.
Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Titres Financiers :	Les Titres Financiers seront émis à la Date d'Emission contre paiement à l'Emetteur des produits nets de souscription.
Description complète des modalités et date de publication des résultats de l'offre :	Non Applicable
Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés :	Non Applicable
Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Titres Financiers sont offerts :	Investisseurs de détail, Contreparties éligibles, Clients professionnels
Si une tranche a été réservée ou est réservée pour certains pays, indiquer une telle tranche :	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification :	La notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué est effectuée au moment de la souscription. La négociation ne pourra pas commencer avant la notification.
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Non Applicable
En cas d'admission à la négociation sur un marché réglementé, le nom et l'adresse des entités qui se sont fermement engagées à agir en tant qu'intermédiaires sur le marché secondaire, en fournissant de la liquidité par le biais des cours acheteurs et vendeurs, et la description des principales modalités de leurs engagements :	La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – France Dans des conditions normales de marché, La Banque Postale assurera le rachat des Titres Financiers, à leur valeur de marché chaque jour ouvré Target et Paris en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente de 1%.

11. **Placement et Prise Ferme**

Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre :	Non Applicable
Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu :	Non Applicable
Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base :	Non Applicable

C0 - Public

ANNEXE - RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE À L'ÉMISSION

Section A – Introduction et avertissements

Avertissement général relatif au résumé

Ce résumé (le « **Résumé** ») doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du 11 décembre 2020 (le « **Prospectus de Base** ») et aux conditions définitives (les « **Conditions Définitives** ») auxquelles il est annexé. Toute décision d'investir dans les Titres Financiers doit être fondée sur un examen du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris les documents qui y sont incorporés par référence, tout supplément qui pourrait être publié à l'avenir et les Conditions Définitives. Un investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi dans les Titres Financiers. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, en vertu du droit national où la demande est introduite, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base et des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire.

Seule peut être engagée la responsabilité civile de l'Emetteur uniquement sur la base de ce Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement si le contenu du Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres Financiers.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Nom et Code d'Identification International des Titres Financiers (ISIN)

Les Titres Financiers décrits dans le présent Résumé sont des Titres Verts à remboursement indexé sur indice EUROSTOXX 50 ESG-X ayant pour maturité mars 2029 (les « **Titres Financiers** »). Le Code d'Identification International des Titres Financiers (« **ISIN** ») est : FR0014000TU2.

Identité et coordonnées de l'Emetteur

La Banque Postale (l'« **Emetteur** »), 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06, France. L'identifiant d'entité juridique de l'Emetteur est 96950066U5XAAIRCPA78.

Approbation du Prospectus de Base

Le Prospectus de Base a été approuvé en tant que prospectus de base par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02, France - Tél. : +33 1 53 45 60 00, le 11 décembre 2020 sous le numéro d'approbation n°20-597.

Section B – Informations clés sur l'Emetteur

Qui est l'Emetteur des Titres Financiers ?

Siège social/ Forme juridique/ IEJ/Le droit régissant les activités de l'Emetteur/ Pays d'immatriculation

L'Emetteur est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé en France au 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06 et régie par le droit français. L'Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) de l'Emetteur est 96950066U5XAAIRCPA78.

Principales activités

L'activité de l'Emetteur est centrée sur les activités de banque de détail. Elle est organisée autour de trois pôles d'activités que sont : (i) la banque de détail, (ii) l'assurance et (iii) la gestion d'actifs.

Principaux actionnaires

La Poste et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble (le « **Groupe La Poste** ») détiennent la totalité du capital et des droits de vote de l'Emetteur, à l'exception d'une action détenue par le président du conseil de surveillance de l'Emetteur.

Identité des principaux dirigeants

Le président du directoire de l'Emetteur est Philippe Heim et le président du conseil de surveillance est Philippe Wahl.

Identité des contrôleurs légaux des comptes

PricewaterhouseCoopers S.A. et KPMG Audit sont les contrôleurs légaux des comptes de l'Emetteur.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur ?

Informations financières clés

Compte de résultat

	S1 2020	S1 2019	2019	2018

C0 - Public

Produits d'intérêts nets	1 152 157	1 115 904	2,337,907	2,227,801
Produits de commissions nets	-41 953	1 176 584	2,338,607	2,463,873
Gains nets sur instruments financiers	-3 064 344	304 149	557,856	367,179
Produits nets des activités d'assurance	3 907 692	274 325	-	415,299
Produits des autres activités	5 480 304	268 613	1,343,562	259,856
Coût du Risque	227 786	41 441	178,456	133,183
Résultat net part du Groupe	4 001 071	421 789	780,451	725,908

Bilan

	S1 2020	**S1 2019**	**2019**	**2018**	**Dernières exigences telle que notifiées à l'émetteur lors du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)**
Total de l'actif	719 047 524	271 682 809	271,682,809	245,200,953	N.A.
Dettes représentées par un titre	20 045 315	23 739 111	23,739,111	16,933,918	N.A.
Dettes subordonnées	10 887 581	3 096 919	3,096,919	3,879,757	N.A.
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	36,599,667	30,714,912	30,914,712	18,877,248	N.A.
Dettes envers la clientèle	222 213 852	191 015 741	191,015,741	185,810,952	N.A.
Total des capitaux propres	2 893 331	11 782 976	11,782,976	9,667,857	N.A.
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette B3)/Prêts et créances B3)	0,8 %	0,9 %	0,7 %	0,92 %	N.A.
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	17,3 %	12,7 %	12,2 %	11,7 %	8.375 %
Ratio de fonds propres total	20,8 %	15,8 %	16,2 %	16,2 %	12.75 %
Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable	5,4 %	3,8 %	3,9 %	3,4 %	N.A.

Compte de résultat pro forma résumé

(en millions d'euros)	**La Banque Postale publié 31 décembre 2019**	**CNP Assurances 31 décembre 2019 retraité IFRS 9**	**Ajustements *pro forma***	**Informations financières *pro forma* résumées au 31 décembre 2019**
PNB	**5 647**	**3 583**		**9 231**
Charges générales d'exploitation et Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 692)	(1 068)		(5 760)
Résultat brut d'exploitation	**955**	**2 516**		**3 471**
Coût du risque	(178)	(0)		(179)
Résultat d'exploitation	**777**	**2 515**		**3 292**

Bilan pro forma résumé

Actif (en millions d'euros)	La Banque Postale publié 31 décembre 2019	CNP Assurances 31 décembre 2019 retraité IFRS 9	Ajustements *Pro forma*	Informations financières *pro forma* résumées au 31 décembre 2019
Caisse, banques centrales	22 412	0		22 413
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 905	178 475		189 380
Instruments dérivés de couverture	1 488			1 488
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	15 059	222 047		237 106
Actifs financiers évalués au coût amorti	212 331	2 045		214 376
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	207			207
Placements des activités d'assurance et parts des réassureurs dans les provisions techniques	0			0
Actifs d'impôts et Comptes de régularisation & actifs divers	3 901	34 160	(271)	37 790
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 592	488	(3 538)	542
Immobilisations et immeubles de placement	1 628	2 939		4 567
Écarts d'acquisition	160	230	(230)	160
TOTAL ACTIF	**271 683**	**440 385**	**(4 039)**	**708 030**

Passif (en millions d'euros)	La Banque Postale publié 31 décembre 2019	CNP Assurances 31 décembre 2019 retraité IFRS 9	Ajustements *Pro forma*	Informations financières *pro forma* résumées au 31 décembre 2019
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 587	1 132		2 719
Instruments dérivés de couverture	591	19		610
Passifs financiers évalués au coût amorti	245 470	13 491		258 961
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	839			839
Passifs d'impôts et Comptes de régularisation & passifs divers	5 427	19 291	(140)	24 577
Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet	2 552	378 309	(131)	380 731
Provisions	337	575		912
Dettes subordonnées	3 097	6 381		9 478
Capitaux propres	**11 783**	**21 188**	**(3 768)**	**29 203**
Capitaux propres part du Groupe	***11 707***	***19 393***	***(12 193)***	***18 907***
Intérêts minoritaires	***76***	***1 795***	***8 425***	***10 297***
TOTAL PASSIF	**271 683**	**440 385**	**(4 039)**	**708 030**

Réserves formulées dans le rapport d'audit

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les états financiers annuels consolidés pour les périodes finissant le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 ne contiennent aucune réserve.

Quels sont les risques spécifiques à l'Emetteur ?

Les risques suivants ont été identifiés comme étant importants et spécifiques à La Banque Postale, et de nature, s'ils se concrétisaient, à avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou son accès à différentes sources de financement :

1/ **Les risques liés à l'environnement macro-économique** comprennent la situation sanitaire mondiale (coronavirus) et son impact sur l'économie et les marchés, le maintien d'un environnement de taux d'intérêt durablement bas, des conditions économiques et financières défavorables, ainsi que plusieurs incertitudes politiques et géopolitiques.

2/ **Les risques liés au cadre réglementaire et législatif** comprennent le cadre normatif sur la résolution, les mesures législatives prévues par le « paquet bancaire » et les risques juridiques.

3 / **Les risques liés aux opérations de La Banque Postale** comprennent, notamment, le risque de crédit et de contrepartie, la volatilité des marchés financiers, le risque de liquidité, le maintien des notations de crédit élevées, les risques liés à l'activité d'assurance de La Banque Postale.
4/ **Les risques liés à la l'activité de La Banque Postale** comprennent les risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de La Banque Postale, dont la digitalisation et l'intégration de nouvelles activités, entités au sein du groupe La Banque Postale (notamment l'intégration de CNP Assurances dans le périmètre de consolidation).

Section C – Informations clés sur les Titres Financiers

Quelles sont les principales caractéristiques des Titres Financiers ?

Nature, catégorie et ISIN

Les Titres Financiers sont des Titres Financiers Verts indexés sur indice, d'un montant de €100,000,000, à échéance mars 2029, émis le 11 janvier 2021.
Les Titres Financiers sont émis sous forme dématérialisée au porteur.
L'ISIN des Titres Financiers est FR0014000TU2.

Notations

Sans objet - les Titres Financiers n'ont pas fait l'objet d'une notation.

Devise, dénomination, valeur nominale, nombre de Titres Financiers émis et maturité des Titres Financiers

Les Titres Financiers seront libellés en Euro (€).

Les Titres Financiers auront une valeur nominale unitaire de €100.

Les Titres Financiers viendront à échéance le 19 mars 2029, sauf en cas de survenance du Cas de Remboursement Anticipé Automatique.

1 000 000 Titres Financiers seront émis.

Droits attachés aux Titres Financiers

Maintien de l'emprunt à son rang – L'Emetteur garantit qu'aussi longtemps que des Titres Financiers seront en circulation, il ne créera pas ou ne permettra pas que subsiste une quelconque hypothèque, gage, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté sur tout ou partie de ses engagements, revenus ou actifs, présents ou futurs, afin de garantir un endettement, à moins que, simultanément, les obligations de l'Emetteur découlant des Titres Financiers, ne bénéficient des mêmes garanties, ou substantiellement des mêmes garanties.

Fiscalité – Tous les paiements de principal, d'intérêts et d'autres produits afférents aux Titres Financiers effectués par ou pour le compte de l'Emetteur seront effectués sans aucun prélèvement ou retenue à la source au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, imposés, prélevés ou recouvrés par ou pour le compte de la France, ou de l'une de ses autorités ayant le pouvoir de prélever l'impôt, à moins que ce prélèvement ou cette retenue à la source ne soit exigé par la loi. Si en application de la législation française, un tel prélèvement ou retenue intervient, l'Emetteur s'engage, dans la mesure permise par la loi, à majorer ses paiements de sorte que les Titulaires de Titres Financiers perçoivent l'intégralité des sommes qui leur auraient été versées en l'absence d'un tel prélèvement ou d'une telle retenue à la source, étant précisé que l'Emetteur ne sera pas tenu de majorer les paiements afférents à tout Titre Financier lorsque le Titulaire de Titres Financiers, ou un tiers agissant en son nom, est redevable en France desdits impôts ou taxes autrement que du fait de la seule détention desdits Titres Financiers.

Cas d'exigibilité anticipée – Les Titres Financiers pourront être exigibles de façon anticipée à l'initiative des Titulaires si l'un quelconque des événements suivants se produit :

(a) en cas de défaut de paiement de tout montant dû au titre des Titres Financiers auquel il n'est pas remédié dans les trente (30) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité concernée ; ou

(b) en cas de manquement par l'Emetteur à l'une quelconque de ses autres obligations au titre des Titres Financiers, s'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la réception de la notification d'un tel défaut à l'Agent Financier par tout Porteur ; ou

(c) tout endettement de l'Emetteur dont le montant est supérieur à 50.000.000€, ou toute garantie par l'Emetteur d'un tel endettement devient exigible et n'est pas payée à la date la plus tardive entre (i) sa date d'exigibilité initialement prévue, et (ii) l'expiration des délais de grâce applicables ; ou

(d) l'Emetteur vend, transfère, ou d'une quelconque façon cède directement ou indirectement, l'ensemble ou une part substantielle de ses actifs, ou entame toute procédure en vue d'une liquidation ou d'une dissolution forcée ou volontaire, sauf dans le cas d'une cession, d'une dissolution, d'une liquidation, d'une fusion-absorption ou de toute autre restructuration au titre de laquelle la totalité ou la quasi-totalité des actifs de l'Emetteur sont transférés à une entité juridique qui supporte simultanément l'ensemble de la dette et du passif de l'Emetteur, y compris les Titres Financiers et dont le principal objectif est la continuation de, et qui continue effectivement, les activités de l'Emetteur ; ou

(e) l'Emetteur demande un moratoire général relatif à sa dette ou un jugement est rendu prononçant la liquidation judiciaire ou la cession totale de l'entreprise de l'Emetteur, ou, dans la mesure autorisée par la loi applicable, si l'Emetteur fait l'objet de toute autre procédure d'insolvabilité ou conclut tout transfert ou autre arrangement au bénéfice de, ou conclut tout accord avec, ses créanciers.

Représentation des Titulaires – Les porteurs de Titres Financiers (les « **Porteurs** ») seront groupés automatiquement pour la défense de leurs intérêts communs en une masse (la « **Masse** ») qui sera régie par les dispositions des articles L. 228-46 et suivants du Code de commerce et R. 228-69 du Code de commerce, telles que complétées par les modalités des Titres Financiers. La Masse agira en partie par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant** ») et en partie par l'intermédiaire de décisions collectives des Porteurs. Les décisions collectives sont adoptées soit en assemblée générale, soit par consentement obtenu à l'issue d'une décision écrite. Le nom et l'adresse du Représentant sont DIIS Groupe, 12 rue Vivienne, 75002 Paris. Le Représentant recevra une rémunération de EUR 400.

Droit applicable - Droit français.

Intérêts – Les Titres Financiers ne portent pas intérêt.

Date de commencement des intérêts : Sans Objet.

Remboursement – Sous réserve d'avoir été préalablement remboursés, rachetés et annulés, les Titres Financiers seront remboursés le 19 mars 2029.

Les Titres Financiers peuvent être remboursés par anticipation en cas de survenance d'un événement de retenue à la source, en cas de survenance d'un événement de brutage, pour illégalité, ou si un cas d'exigibilité anticipée se produit.

*Le montant de remboursement final sera calculé comme suit :

Remboursement Indexé sur Indice – **Produits STR Vanilla / Titres Vanilla**

*Pourcentage Constant + Levier * Option*

Avec :

Pourcentage Constant : 100%

Levier : 100%

Option : Call

Call = *Max (Valeur – Pourcentage du Prix d'Exercice, Pourcentage Plancher)*

Avec :

Valeur désigne Valeur du Remboursement Final

Valeur du Remboursement Final désigne, (i) la Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence **(ii)** divisée par le Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence.

Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date d'Evaluation STR

Date d'Evaluation STR: 12 mars 2029

Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence : Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence à la Date d'Exercice.

Date d'Exercice : 12 mars 2021

Pourcentage du Prix d'Exercice: 100%

Pourcentage Plancher: -20%

*Le montant de remboursement anticipé sera calculé comme suit :

**Les Titres Financiers incluent un cas de remboursement anticipé automatique :

Cas de Remboursement Anticipé Automatique : Valeur RAA STR est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé Automatique

Valeur RAA STR : Valeur du Sous-Jacent de Référence

Avec :

Sous-Jacent de Référence : l'Indice.

Valeur du Sous-Jacent de Référence : Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence, divisée par le Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence.

Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique.

Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence : Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence à la Date d'Exercice

Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique : 12 mars 2025

Date de Remboursement Anticipé Automatique : 19 mars 2025

Niveau de Remboursement Anticipé Automatique : 100%

**Le montant de remboursement anticipé automatique sera calculé selon la Formule de Paiement en cas de Remboursement Anticipé Automatique :

Montant de Remboursement Anticipé Automatique (i) = Valeur Nominale Indiquée *x* Taux de Remboursement Anticipé Automatique

Taux de Remboursement Anticipé Automatique : 113%

Rang de créance des Titres Financiers

Les Titres Financiers constituent des engagements directs, non assortis de sûretés, inconditionnels et senior préférés au sens de l'article L.613-30-3-I 3° du code monétaire et financier de l'Emetteur (sous réserve de l'article 4 des Modalités des Titres Financiers) venant (i) au même rang entre eux et (sous réserve des exceptions légales impératives du droit français) au même rang que toutes les autres dettes et garanties senior préférées de même catégorie, non assorties de sûretés, présentes ou futures, de l'Emetteur ; (ii) à un rang supérieur à tout autre engagement, présent ou futur, de l'Emetteur de rang inférieur aux Titres Financiers et (iii) à un rang inférieur aux engagements non subordonnés, présents ou futurs, bénéficiant d'une priorité du fait de dispositions légales impératives et/ou dérogatoires.

Sous réserve de toute loi applicable, si un jugement ordonnant la liquidation judiciaire ou la liquidation amiable de l'Emetteur est rendu, les Titulaires des Titres Financiers seront payés :

(i) uniquement après, et sous réserve du complet paiement des titulaires de toutes autres créances, présentes ou futures, bénéficiant d'une priorité du fait de dispositions légales impératives et/ou dérogatoires ; et

(ii) sous réserve de ce complet paiement, en priorité par rapport à toutes autres créances, présentes et futures, de l'Emetteur ayant un rang inférieur aux Titres Financiers.

Par l'effet de l'exercice du pouvoir de renflouement interne par l'autorité de résolution compétente, le montant des Titres Financiers en circulation peut notamment être réduit (en tout ou partie), converti en actions (en tout ou partie) ou annulé et/ou la maturité des Titres Financiers, le montant des intérêts ou la date à laquelle les intérêts deviennent payables peuvent être modifiés.

Restrictions au libre transfert des Titres Financiers

Sous réserve de certaines restrictions concernant l'achat, l'offre, la vente et la livraison des Titres Financiers, ou la possession ou la distribution du Prospectus de Base, de tout autre document d'offre ou des Conditions Définitives, il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Titres Financiers.

Où les Titres Financiers seront-ils négociés ?

Admission à la négociation

Les Titres Financiers seront admis à la négociation sur Euronext Paris.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux Titres Financiers ?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux Titres Financiers

Il existe des facteurs de risques qui sont significatifs pour l'évaluation des risques liés aux Titres Financiers, notamment les suivants:

1) La règlementation et la réforme des « indices de référence » peuvent affecter défavorablement la valeur des Titres Financiers ;

2) En tant que Titres Financiers Indexés, les Titres Financiers sont soumis au risque que des changements dans les niveaux des sous-jacents puissent affecter négativement la valeur des Titres Financiers Indexés : Les Titulaires de Titres Financiers sont exposés au risque que des changements dans les niveaux de l'indice ou des indices puissent affecter négativement la valeur des Titres Financiers Indexés sur Indice et, par conséquent, ils pourraient perdre tout ou partie de leur investissement

3) Etant liés à des formules, les Titres Financiers peuvent être des investissements volatiles ;

4) Les Titulaires peuvent être exposés à des risques liés aux pouvoirs discrétionnaires de l'Agent de Calcul ;

5) La mise en œuvre en France de la Directive Européenne sur le Redressement et la Résolution des établissements de crédit pourrait affecter de manière significative les droits des Titulaires et/ou le prix et la valeur des Titres Financiers ;

6) Le droit français des procédures collectives peut avoir un impact négatif sur les Titulaires dans leur recherche de remboursement dans le cas où l'Emetteur ou ses filiales deviendrai(en)t insolvable(s) ;

7) Risques liés à une utilisation spécifique du produit net de l'émission : Bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de l'émission des Titres Financiers pour financer ou refinancer des projets inclus dans le Portefeuille de Prêts Eligibles tels que définis dans le Green Social & Sustainability Bond Framework, il ne peut être exclu que ces projets pourraient ne pas être mis en œuvre d'une façon conforme, ou conforme en substance, et/ou selon un quelconque échéancier à ce qui était attendu par les investisseurs.

8) Le marché des Titres Financiers peut être volatile et peut être affecté par de nombreux événements.

9) Un marché actif de négociation pour les Titres Financiers peut ne pas se développer.

Section D - Informations clés sur l'Offre des Titres Financiers et Admission à la Négociation sur un Marché Réglementé

Est-ce que les Titres Financiers sont offerts au public dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée ?

Les Titres Financiers sont offerts au public dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée en France.

Consentement : Sous réserve des conditions énoncées ci-dessous, l'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée des Titres Financiers.

Période d'offre : Le consentement de l'Emetteur mentionné ci-dessus est donné pour les Offres Non-Exemptées des Titres Financiers pour une période allant de 11 janvier 2021 au 5 mars 2021(la « **Période d'Offre** »).

Conditions du consentement : Le consentement concerne la Période d'Offre qui se termine au plus tard 12 mois après la date d'approbation du Prospectus de Base par l'AMF.

Les modalités de l'Offre Non-Exemptée seront fournies aux investisseurs par l'Etablissement Autorisé au moment de l'Offre Non-Exemptée. Ni l'Emetteur ni aucun des Offrants Autorisés n'ont de responsabilité ou d'obligation concernant ces informations ou les conséquences de leur utilisation par les investisseurs concernés.

À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ces Titres Financiers ?

Conditions générales, calendrier prévisionnel de l'offre et détails de l'admission à la négociation
Les Titres Financiers sont offerts dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée en France. Période d'offre : La période allant du 11 janvier 2021 au 5 mars 2021. Prix d'offre : 100%. Conditions auxquelles est soumise l'offre : La souscription se fera faite uniquement par le conseil en investissement de conseillers financiers via les bureaux de poste. L'Emetteur se réserve le droit de retirer l'offre des Titres à tout moment avant la date de clôture de l'Offre, sans préavis. Description du processus d'admission : les investisseurs ne seront pas tenus de conclure un contrat directement avec l'Emetteur concernant la souscription des Titres Financiers. Détails du montant minimum et/ou maximum de l'admission : Minimum : 100 EUR. Maximum : Sans Objet Manière dont et date à laquelle les résultats de l'offre doivent être rendus publics : Sans Objet Les Titres Financiers seront admis à la négociation sur Euronext Paris le 11 janvier 2021.
Estimation des dépenses totales, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offrant
Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs.
Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?
Utilisation et montant net estimé du produit d'émission
Les Titres Financiers émis sont des Titres Financiers Verts et le produit net sera utilisé en tout ou partie pour financer et/ou refinancer un ou plusieurs projets nouveaux ou existants inclus dans le portefeuille de prêts éligibles. Estimation du produit net : €100.000.000
Contrat de placement
Sans objet – l'offre ne fait pas l'objet d'un contrat de placement.
Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation
Sans objet – A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Titres Financiers n'a d'intérêt significatif pour l'offre.